

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE SITE DE L'AEROPARC Communes de FONTAINE et REPPE

Délivrance de deux permis de construire n° PC 0900470A0008 et PC 09008420A0003
déposés le 17 décembre 2020 par la SAS Centrale photovoltaïque de l'Aéroparc

Il sera procédé du **vendredi 24 septembre 2021 à 10h00 au jeudi 28 octobre 2021 à 16h30**, au profit de la SAS Centrale photovoltaïque de l'Aéroparc – Coeur Défense - Tour B - 100 esplanade du Général de Gaulle - 92932 PARIS LA DEFENSE Cedex, à une enquête publique préalable à la délivrance de deux permis de construire n° PC 0900470A0008 et PC 09008420A0003 en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « Camp d'aviation » sur le site de l'Aéroparc de FONTAINE.

Cette enquête se déroulera dans les communes de FONTAINE et REPPE. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de FONTAINE.

M. Gilles OUDOT, commandant de gendarmerie en retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Besançon, en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête comportant, notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale accompagné de la réponse du maître d'ouvrage, pourra être consulté pendant la durée de l'enquête :

- dans les mairies de FONTAINE et REPPE aux jours et heures d'ouverture habituels (sauf pour la mairie de REPPE durant la semaine 39 où la consultation sera possible uniquement les mardi 28 et jeudi 30 de 17h30 à 18h30)

- sur le site internet des services de l'État du département du Territoire de Belfort :
<http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques>,

- sur un poste informatique disponible à la préfecture du Territoire de Belfort aux jours et heures d'ouverture au public de la préfecture.

Le public pourra formuler pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions :

- sur un registre établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur déposé dans les mairies de FONTAINE et REPPE,

- par correspondance à la mairie de FONTAINE - 1 place Turenne – 90 150 FONTAINE - à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre,

– par courrier électronique à l'adresse suivante :

<http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques>.

Les observations et propositions du public seront tenues à la disposition du public dans les mairies de FONTAINE et REPPE pendant toute la durée de l'enquête. Les observations et propositions adressées par courriel à l'adresse précisée ci-dessus, seront consultables sur le site internet de la préfecture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de :

➤ **FONTAINE :**

- le vendredi 24 septembre 2021 de 10H00 à 12H00
- le mercredi 20 octobre 2021 de 15h00 à 17H00
- le jeudi 28 octobre 2021 de 14H30 à 16H30

➤ **REPPE :**

- le jeudi 7 octobre 2021 de 10h00 à 12h00

Toutes informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès de :


Monsieur Alexandre MARGAIN
EDF Renouvelables France
100 Esplanade du Général de Gaule
Coeur Défense – Tour B
92932 PARIS LA DEFENSE
Tel : 01 40 90 57 65 / 06 27 07 53 11
Mail : alexandre.margain@edf-re.fr

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de FONTAINE et REPPE ainsi qu'à la préfecture du Territoire de Belfort (bureau de l'environnement) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables sur le site internet de la préfecture:<http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques>.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- un permis de construire délivré au nom de l'Etat par le préfet du Territoire de Belfort assorti de prescriptions ou un refus, sur la commune de FONTAINE (PC 0900470A0008),
- un permis de construire délivré au nom de l'Etat par le préfet du Territoire de Belfort assorti de prescriptions ou un refus, sur la commune de REPPE (PC 09008420A0003).

pour le préfet et par délégation,
le directeur de l'animation
des politiques publiques interministérielles



Patrick RABASQUINHO